VILLE DE
PARIS

INFORMATION
D24SGVP-004167

Exercice du droit de préemption urbain sur le lot copropriété n° 4 de l'immeuble situé 26 rue de la Glacière, à Paris 13e, sur la parcelle cadastrée section EK numéro 28

Vu les articles L 210-1, L. 210-2, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement,

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau plan parisien pour le commerce et programme d'action en faveur de la diversité et de l'animation de l'offre commerciale et artisanale ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie de Paris le 26 janvier 2024, portant sur le lot de copropriété n° 4 et 308/10.000es des parties communes de l'immeuble situé 23 rue de la Glacière à Paris 13e, sur la parcelle cadastrée section EK numéro 28, et appartenant à Monsieur Xavier BOULIERE, et à Madame Nicole PINCON BOULIERE, au prix de 130 000 € en valeur « libre », auquel s'ajoute une commission de 5 070 € TTC à la charge de l'acquéreur ;

Vu l'avis du Service local du Domaine de Paris du 19 février 2024 ;

A, par décision du 22 mars 2024, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la DIA de 130 000 € en valeur « libre », auquel s'ajoute une commission de 5 070 € TTC à la charge de l'acquéreur, sur :

le lot de copropriété n° 4 et 308/10.000es des parties communes de l'immeuble situé 26 rue de la Glacière à Paris 13e , sur la parcelle cadastrée section EK numéro 28

en vue de réaliser un local d'activité commerciale ou artisanale.

Pour la Maire de Paris et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Paris

Olivier FRAISSEIX

Date de mise en ligne : le 26 mars 2024